

→ Préserver la *sécurité routière* par un *contrôle régulier*
de l'état et des conditions de circulation *des véhicules*



Réglementation Sociale Européenne

Conduite journalière

9 heures et jusqu'à 10 heures
(2 fois par semaine)

Conduite hebdomadaire

56 heures (90 heures sur deux
semaines consécutives)

Interruption de conduite

45 minutes après 4h30
de conduite
ou pris en deux tranches
(15 minutes + 30 minutes)

Repos journaliers

Repos normal 11 heures
(ou 3h + 9h)
Repos réduit 9h (pas plus de trois
repos réduits par semaine)

Repos hebdomadaire

Au cours de deux semaines
consécutives un conducteur prend
au moins 2 repos hebdo normaux
(45h) ou un repos hebdo normal
(45h) et un repos réduit (24h)
Un repos hebdo commence au
plus tard après 6 périodes de 24h

